Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02 10 2018
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

VILLE d'AUBIERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 septembre 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT le 27 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Aubière, sous la présidence de **Monsieur Christian SINSARD, Maire.**

PRÉSENTS (23) : C. SINSARD, E. CROUZET, M-A. PUGLIESE, V. SOULIGNAC, J. LUCARD, M. FORTE, F. GUITTON, C. MONTAGNON, M-T. FOURTIN-GIRAUD, M. CHAZOULE, B. JILCOT, J-Y. MANIEL, M-F. PIC, L. GILLIET, C. FILHOL, M-A. TERRILLON, D. AHMED-HAVET, C. AIGUESPARSES, E. SZCZEPANIAK, A. BRIAT, S. CASILDAS, N. LOZANO, A. CHASSAGNE.

REPRESENTÉS (5) : A. CHASSAIGNE pouvoir à J. LUCARD, M. BELLEROSE pouvoir à C. MONTAGNON, S. MAURER pouvoir à M. FORTE, E. SCOZZARI pouvoir à V. SOULIGNAC (jusqu'au point n°64), I. PORTIER pouvoir à E. SZCZEPANIAK.

ABSENT NON REPRESENTÉ (1) : F. BERNARD.

Date de convocation : Le 19/09/18 Mme MONTAGNON a été élue secrétaire de séance.

DEL52092018 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

DECISION :

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de convertir l'exposé ci-dessus en délibération.

Place de l'Hôtel de Ville – CS 60044 – 63178 AUBIERE Cedex
Téléphone : 04 73 44 01 01 – Fax : 04 73 26 77 93
www.ville-aubiere.fr - messagerie : mairie.aubiere@ville-aubiere.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02 10 2018
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
02/10/18

De sa publication le :
02/10/18

De sa notification le :
02/10/18

Pour extrait certifié conforme,

Aubière, le 1er octobre 2018

Le Maire,
Christian SINSARD

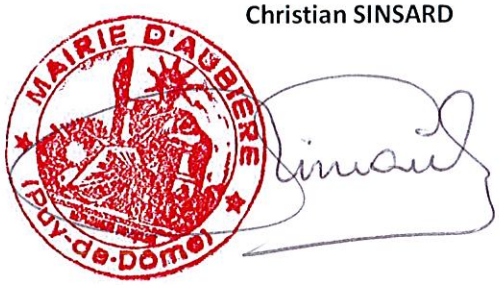

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02 10 2018
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 28 JUIN 2018

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

GUITTON Florent

SOULIGNAC Vincent

LUCARD Josette

PUGLIESE Marie-Angèle

FORTÉ Montserrat

MONTAGNON Christine

CHASSAIGNE Alain

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

GILLIET Laurent

MANIEL Jean-Yves

SIOLY-PIC Marie-Françoise

BELLEROSE Martine

BEAUDOUIN Brigitte

FILHOL Cédric

SCOZZARI Élizabeth

TERRILLON Marie-Ange

MAURER Sébastien

AHMED-HAVET Delphine

CASILDAS Sylvain

SZCZEPANIAK Éléonore

PORTIER Isabelle

AIGUESPARSES Claude

LOZANO Nicole

CHASSAGNE Agnès

ABSENTS EXCUSÉS :

CHAZOULE Michel (ayant donné pouvoir à FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse)

BRIAT Agnès (ayant donné pouvoir à CASILDAS Sylvain)

BERNARD Florent (ayant donné pouvoir à SZCZEPANIAK Éléonore)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

SOMMAIRE

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE....5

I - Procès-verbal de la séance précédente....5

DEL30062018 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente....5

II - Finances....5

DEL31062018 : Rapport sur les actions menées en 2017 par la ville d'Aubière au regard de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)....5

DEL32062018 : Renégociation de deux emprunts....6

DEL33062018 : Budget commune – Admission en non-valeur de créances....6

DEL34062018 : École de musique – Bourses de musique 2018-2019....6

DEL35062018 : Projets 2018 : attribution des subventions aux associations aubiéroises....7

III - Administration générale....8

DEL36062018 : Signature d'un avenant d'intégration au contrat enfance-jeunesse de Romagnat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour l'année 2018....8

DEL37062018 : Approbation des statuts du SIVU de la cuisine centrale mutualisée....8

DEL38062018 : Cuisine centrale mutualisée – Approbation de l'acte constitutif du groupement d'achat pour les prestations de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement ainsi que pour les travaux....15

IV - Personnel....16

DEL39062018 : Attribution de la prime annuelle au personnel en contrat à durée indéterminée....16

DEL40062018 : Transformation de postes suite à avancement de grade....16

DEL41062018 : Grade des auxiliaires de puériculture : mise en place du régime indemnitaire....16

DEL42062018 : Transformation de poste – Augmentation de la durée d'un poste à temps non complet....17

DEL43062018 : Création de contrats d'engagement éducatifs (CEE)....17

DEL44062018 : Indemnités de fonction des élus de la commune....18

DEL45062018 : Transformation de poste suite à réussite au concours....18

DEL46062018 : Annulation de la délibération n° DEL24042018 du 5 avril 2018 fixant le nombre de représentant du personnel au Comité Technique placé auprès de la commune d'Aubière et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité....19

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

V - Intercommunalité.....19

DEL47062018 : Avenant n° 01 à la convention de mise à disposition de service entre la Métropole et la ville d'Aubière.....19

VI - Environnement - Cadre de vie.....20

DEL48062018 : Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la parcelle sise rue Jean Bart, cadastrée BZ 286.....20

DEL49062018 : Révision n° 1 du Plan Local d'urbanisme – Avis sur l'approbation.....21

VII - Solidarité.....21

DEL50062018 : Nomination de Salah HAMOURI Citoyen d'Honneur de la ville d'Aubière..21

VIII - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL.....24

DEL51062018 : Vœu de soutien à l'appel pour un pacte finance climat européen.....24

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Grâce au Conseil Municipal des enfants, je crois que, pour la première fois du mandat, nous allons commencer à l'heure.

Je vais vous indiquer les pouvoirs :

- Marie-Ange (TERRILLON), qui faisait partie de ceux qui accompagnaient les enfants, est partie pour une petite collation, donc elle va être absente un petit moment. C'est Josette LUCARD qui a son pouvoir ;
- Florent BERNARD a donné pouvoir à Éléonore SZCZEPANIAK ;
- Michel CHAZOULE à Marie-Thérèse FOURTIN ;
- Brigitte BEAUDOUIN à Florent GUITTON, mais à partir de 19 h 45 ;
- Agnès BRIAT à Sylvain CASILDAS ;
- Sylvain CASILDAS à Claude AIGUESPARSES, mais Sylvain va arriver.

Ce soir, nous avons une vingtaine de délibérations : cinq concernant les finances, trois concernant l'administration générale, huit concernant le personnel, une concernant l'intercommunalité, deux concernant l'environnement/cadre de vie, une concernant la solidarité et deux vœux que nous vous présenterons en fin de Conseil.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC ET SANS VOTE

I - Procès-verbal de la séance précédente

DEL30062018 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Rapporteur : M. le Maire

M. LE MAIRE.- Comme tous les élus en ont connaissance, ont pu faire connaître les remarques éventuelles et qu'il ne semble pas que nous en ayons eu, est-ce que vous l'approuvez ?

- Il n'y a pas d'opposition ? *(Néant)*
- Pas d'abstention ? *(Néant)*

Nous considérons que le procès-verbal de la séance précédente est validé.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

Nous rentrons tout de suite dans le vif du sujet avec les questions ayant trait aux finances.

(Entrée de Mme AHMED-HAVET)

II - Finances

DEL31062018 : Rapport sur les actions menées en 2017 par la ville d'Aubière au regard de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Rapporteur : Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

M. GUITTON.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

DEL32062018 : Renégociation de deux emprunts

Rapporteur : Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Voilà rapidement présentée cette délibération. Je laisse le micro à ceux qui veulent le prendre. Pas de question ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

DEL33062018 : Budget commune – Admission en non-valeur de créances

Rapporteur : Florent GUITTON

(Présentation de la délibération)

M. GUITTON.- Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? *(Néant)*
- Qui vote contre ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

DEL34062018 : École de musique – Bourses de musique 2018-2019

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des questions ?

Mme CHASSAGNE.- Oui. Bonsoir. Nous avions demandé, me semble-t-il, en commission, le nombre de bénéficiaires et nous avons eu le retour. Cela portait sur 53 bénéficiaires. Après, il était peut-être compliqué de le faire, mais il y a beaucoup de tranches et nous nous disions qu'il aurait été intéressant de l'avoir aussi par rapport aux tranches, c'est-à-dire au niveau de revenus.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Cela paraît aussi intéressant de voir en fonction des niveaux de revenus. Peut-être qu'il y a quelque chose à faire pour favoriser l'accès à l'école de musique, par exemple. C'est cette idée.

Par ailleurs, les tranches sont basées aussi sur les tranches du quotient familial pour tout le reste ? Comment se fait-il qu'il y ait autant de tranches ? On a des montants : 55, 52, 50.

M. GUITTON.- Merci pour ta question, Agnès. Très honnêtement, il faut dire les choses, nous avons oublié de travailler avec le service sur la question qui avait été posée en commission, à savoir sur les 53 bénéficiaires en 2017, pour un montant alloué de bourse de 4 370 €. Nous avons oublié, mais ce sera fait dès demain, ou en tout cas en début de semaine prochaine, et nous pourrons transmettre aux membres de la commission les 53 bénéficiaires et le fait de les classer selon leurs propres quotients familiaux.

Effectivement, nous avons repris, pour plus de lisibilité, les tranches de quotients familiaux revues et corrigées depuis un an, que nous avions mises en place par un groupe de travail au niveau de la restauration scolaire parce que nous nous sommes permis de penser qu'il était équitable que, déjà, tout le monde touche au moins le minimum, à savoir pour les plus hautes tranches 50 €, et pour la plus basse, à savoir pour un quotient familial inférieur à 404 €, le maximum, à savoir 155 €. C'est juste par uniformité que nous avons souhaité avoir les mêmes tranches de quotients familiaux.

(Entrée de M. CASILDAS)

Mme MONTAGNON.- De fait, l'utilisation de cette nouvelle grille harmonise. De la même façon que pour la restauration et tous les tarifs de l'enfance-jeunesse, cela rétablit une équité sociale, c'est sûr. De mémoire, j'ai souvenir que sur les années précédentes, dans la répartition des quotients, c'était assez uniformément réparti. On ne peut pas dire que, par exemple, les plus bas quotients n'étaient pas représentés parce que même avec une bourse de musique, ils n'auraient pas pu avoir accès à la musique. Je n'ai pas les chiffres en tête, il faut qu'on les cherche, mais je n'ai pas d'inquiétude.

M. CROUZET.- Je vous propose de passer au vote.

- Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette attribution de bourses ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

DEL35062018 : Projets 2018 : attribution des subventions aux associations aubiéroises

Rapporteur : M. Éric CROUZET

(Présentation de la délibération)

M. CROUZET.- Y a-t-il des questions particulières ?

Mme CHASSAGNE.- Éric, une petite réflexion parce qu'à la commission, Héloïse nous avait présenté une réflexion qui était en cours sur les critères, me semble-t-il, avec des membres du CLVA. Nous nous étions quand même dit qu'il fallait vraiment que les critères soient objectivables pour amener plus d'équité et qu'on ait des prises de décisions cohérentes, et pas à la louche, même si je ne dis pas qu'on fait cela à la louche, mais parfois, on n'est pas toujours très à l'aise. Nous avions réagi en disant : « Comment va-t-on évaluer l'aspect participatif, la recherche de co-financement, le lien interassociatif ? » Est-ce que nous aurons un retour de ce travail sous forme de synthèse pour qu'on puisse après, en commission, définir quelque chose de fiable ?

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

M. CROUZET.- Nous l'avons déjà évoqué à la dernière réunion de la commission. Malheureusement, tu étais excusée. C'est celle d'il y a une quinzaine de jours. Nous les avons affinés et nous allons vraiment le lister.

J'en profite pour vous donner une information puisque tu as parlé de co-financement. La municipalité, à la rentrée, va mettre en place un cycle de formation justement sur la recherche de mécénat avec des gens dont c'est le métier. Il ne s'agit pas d'aller taper à la porte des grandes fondations. C'est du mécénat de petite entreprise et il paraît que cela fonctionne très bien. Il y aura une formation sur ces heures proposées aux associations qui le désirent.

Encore un petit détail. Puisque nous avons fait une réunion plénière des associations pour leur présenter ce projet, nous en avons profité aussi pour faire un petit sondage sur ce qu'ils pensaient des critères d'attribution sur les projets. Nous allons aboutir, avant l'année prochaine, à des critères encore plus définis.

- Y a-t-il des gens qui sont contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des gens qui s'abstiennent ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

À titre d'information, cette formule a l'air de bien fonctionner puisqu'à la dernière commission, il y avait deux projets et les deux projets ont été retenus. Lors du prochain Conseil Municipal, nous aurons à nous prononcer.

III - Administration générale

DEL36062018 : Signature d'un avenant d'intégration au contrat enfance-jeunesse de Romagnat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour l'année 2018

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

(Présentation de la délibération)

Mme MONTAGNON.- Il n'y a pas de question ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Merci.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

DEL37062018 : Approbation des statuts du SIVU de la cuisine centrale mutualisée

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Sur ce premier point, y a-t-il des questions, avant de passer au deuxième volet de ce dossier ?

Mme LOZANO.- Oui. Ce n'est pas exactement sur les statuts du SIVU, mais c'est plus une

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

réflexion globale sur la mutualisation et ce qui nous a été présenté. Je vais dire tout ce à quoi nous avons réfléchi et après, nous verrons si cela s'applique plus à la première ou la deuxième délibération.

Ce projet de cuisine centrale mutualisée nous paraît, dans l'idée, un bon projet. Nous avons toujours défendu la mutualisation et nous ne pouvons être que pour.

Encore une fois, ce qui ne nous convient pas, c'est la démarche, la façon dont les choses se déroulent. Nous n'avons eu qu'une toute petite présentation très succincte lors de la commission Finances, il y a quelques jours, et nous n'avons pas une vision globale de ce qui se projette. Nous n'avons pas de présentation détaillée, chiffrée. Nous ne savons pas s'il y a un travail de groupe qui est fait, etc.

Nous avons essayé de comprendre, malgré tout, ce qui ressortait. Nous avons lu attentivement l'étude de faisabilité qui nous a été communiquée et les différents documents qui sont annexés au Conseil Municipal.

En vrac, c'est un ensemble de questions que nous nous sommes posées. Certaines sont certainement prématurées, mais elles pourront toujours servir dans la réflexion et pour affiner le projet.

Est-ce que vous vous êtes inspirés d'autres projets concrets ? Si oui, lesquels ? Quels projets ont pu vous servir de guide dans votre réflexion ?

Nous n'avons rien vu concernant le matériel de transport, parce qu'il va bien falloir transporter les repas.

Nous n'avons pas vu non plus de surcoût et d'intégration des régimes spécifiques.

Que deviendra le matériel existant dans les cuisines des différentes cantines existantes ?

Quel sera l'apport financier de chaque commune ? Combien est-il prévu d'emprunter ? Qui aura la charge de la comptabilité du SIVU ?

Est-ce que Beaumont et la Métropole ont été contactés, concertés ?

Qui sera le Président du SIVU ? Est-ce que ce sera vous, Monsieur le Maire, ou le Maire de Romagnat, ou de Pérignat ?

Pour Aubière, qui seront les membres suppléants ?

Concernant plus précisément le dossier de faisabilité, si nous avons bien compris, il y a eu trois études, trois propositions :

- une sur l'ancienne cuisine du LEP sur deux niveaux : un rez-de-chaussée et un sous-sol ;
- une étude sur l'aménagement d'une cuisine centrale sur le site du LEP mais dans un bâtiment appelé le bâtiment G. Il est marqué « voir plan », mais nous n'avons pas de plan, donc c'est difficile à suivre ;
- une construction complètement à part d'une cuisine centrale neuve.

Si nous avons bien lu, il est fourni actuellement 1 577 repas. Or, dans l'étude de faisabilité, on part sur 1 461 repas, arrondis à 1 500. Nous n'avons pas vraiment vu le lien. Si on veut fabriquer ces 1 577 repas, seul le projet n° 2 avec le bâtiment G et une salle à manger sur le groupe Louise Michel semble répondre à cet objectif puisqu'il y a une possibilité de 2 000 repas par jour.

(Retour de Mme TERRILLON)

Les deux autres projets sont plafonnés à 1 500, sauf le projet n° 1, pour lequel on pourrait monter à 1 700 si on rajoute un four, mais nous n'avons pas vu combien pouvait coûter cet

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

aménagement non plus. Les projets n° 1 et 3 seraient en sous capacité d'environ 4 %. En plus, cela peut être un peu inquiétant puisque cela ne laisse pas de marge de manœuvre s'il y a une augmentation des besoins.

Honnêtement, nous avons eu beaucoup de problèmes pour comprendre tous ces chiffres. Notamment, d'où sortent ces 1 461 repas qui sont au chapitre 2 ? Nous n'avons pas trouvé non plus à quoi correspondaient les 1 026 repas livrés en liaison chaude, les repas directement pris à Louise Michel, les 285 repas livrés.

Il y a un autre souci : est-ce qu'il y aurait du désamiantage au niveau du LEP de Romagnat ? Il me semble que c'était une des raisons pour lesquelles le LEP avait été fermé. Dans ce cas, s'il y en a, il faudrait quand même estimer le coût avant.

Dans le calcul, sur aucun des trois projets on n'a une estimation du coût, soit du terrain pour une construction neuve, soit des bâtiments. Est-ce que cela veut dire que ces bâtiments sont mis à disposition à titre gratuit du SIVU ?

Dans le calcul du coût des repas, on nous indique 3,54 € pour 304 213 repas par an, mais on ne trouve pas, dans ce coût de repas, trace de l'amortissement du matériel ni de l'amortissement des travaux. Les coûts pour l'aménagement de cette cuisine varient quand même entre 625 000 € et 1 500 000 €, suivant l'option qui serait retenue. On peut supposer que les travaux et le matériel acheté seraient amortis de façon linéaire. Nous avons pris arbitrairement 10 ans, ce qui augmenterait bien sûr le coût des repas de 0,21 € pour le projet 1, de 0,35 € pour le projet 2 et de 0,50 € pour le projet 3. *Quid* de ce prix de repas annoncé ? Il est à mettre en rapport aussi avec le coût de revient du repas actuel. Il serait bien de le mettre en parallèle pour qu'on sache un peu où on va.

Bien sûr, quel sera l'impact au niveau du complément des subventions que la mairie sera obligée d'apporter aux familles qui ont un faible quotient familial ?

On nous dit qu'il y a des consommables. Ce n'est pas grand-chose. C'est 0,024 € par repas, mais c'est encore une petite chose qui viendra s'ajouter.

Nous avons plein de questions. Je vous les laisserai. Je suis bien consciente que vous ne pouvez pas nous répondre tout de suite, mais nous aimerions surtout être en capacité de suivre un peu ce projet et être associés.

M. LE MAIRE.- Merci. Sylvain CASILDAS.

M. CASILDAS.- Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon retard.

M. LE MAIRE.- Vous étiez excusé.

M. CASILDAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je partage quasiment toutes les interrogations de ma collègue Nicole LOZANO. Ce sont aussi des interrogations que nous avons pu avoir lors de la commission, commission qui réunissait à la fois commission des Finances et commission Enfance-Jeunesse et qui, je ne vais pas trahir un secret, étaient à la fois partagées par les élus mais aussi par les agents.

On nous demande ce soir de nous prononcer sur les statuts du SIVU. Même si on sait bien que la tendance n'est pas à la création de syndicats, mais elle a été validée par le Préfet dans la mesure où la compétence n'est pas exercée par notre collectivité et on peut se féliciter de cette mutualisation, on peut quand même s'interroger sur la position de la ville d'Aubière dans ce SIVU ? Concrètement, comment va-t-on pouvoir mener une politique liée aux repas ? Va-t-on pouvoir continuer à mener cette politique dans le cadre du SIVU ? Va-t-on pouvoir garder la main et avoir une politique et des orientations fortes sur les repas, notamment des écoles ? Si, demain, la commune veut passer au 100 % bio, est-ce que le SIVU va nous suivre dans cette politique et va-t-on pouvoir le faire ? C'est ce genre de questions concrètes auxquelles nous ne pouvons pas répondre actuellement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est que nous avons un peu l'impression – et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la réflexion n'est pas parfaitement aboutie – de donner un chèque en blanc. Cela me gêne beaucoup parce que j'ai un peu l'impression qu'à travers ce SIVU, on va perdre un peu de marge de manœuvre, de pouvoir de décision, d'autonomie, et sur des choses qui sont quand même importantes parce qu'il y a le portage des repas, mais c'est surtout très lié à notre politique scolaire. Donc cela me gêne énormément.

En plus, il y a d'autres aspects un peu plus pratiques. Christine MONTAGNON nous a expliqué qu'à l'heure actuelle, il y avait parfois des difficultés à travailler avec les prestataires, mais à mon sens, le système que nous avons actuellement, qui est un système de marché public ouvert, permet de faire fonctionner la concurrence. Cela a quand même certains avantages. Cela nous permet de comparer des offres, des prix. Nous avons quand même un choix avec une pluralité. Demain, nous allons passer en situation de monopole. On sait très bien que quand il y a une situation de monopole, on est mis devant le fait accompli. Certes, il y aura un conseil syndical qui va se prononcer, mais vu le rapport de force, il y aura bien des décisions qui seront prises unanimement, et je l'espère, mais il y aura aussi des décisions qui seront prises majoritairement et il y aura peut-être une commune qui sera tenue à l'écart. Cela pourra être Aubière, Pérignat ou Romagnat, mais dans cette affaire, il pourrait y avoir des perdants. C'est quand même une inquiétude.

J'ai beaucoup de mal à me prononcer ce soir parce qu'il y a ce flou qui persiste. J'ai quand même peur, *in fine*, qu'on soit perdant dans l'affaire parce que la vocation de ce syndicat ne sera pas d'être déficitaire. Le syndicat va calculer un coût de revient de son repas, comme peut le faire une entreprise privée de restauration, mais il va déjà devoir supporter la dette de l'investissement premier, qui sera la construction de la cuisine centrale, donc il va nous refacturer logiquement le repas en prenant en compte tous ces frais. Aujourd'hui, la mairie prend en charge une partie du déficit parce que c'est une politique qu'elle souhaite mettre en place et que, légitimement, c'est une option qu'elle a choisie. Demain, quand il y aura des augmentations du coût des matières, une augmentation des charges, logiquement, le SIVU nous imposera l'augmentation de ces coûts sur le tarif et on ne pourra rien dire.

C'est donc cette vraie inquiétude de savoir qu'on n'aura plus cette autonomie et la possibilité d'avoir un acte de politique fort et de mener une politique sociale, parce que les tarifs de cantine, par exemple, c'est une politique sociale forte. Quand on sait que, parfois, le repas servi le midi à un enfant est le seul repas équilibré dont il peut bénéficier, je m'inquiète sur le devenir de cette politique. C'est une politique que nous partageons, quelles que soient nos idées et nos orientations. J'ai peur que, demain, avec cette perte d'autonomie, on n'ait plus la main là-dessus et on soit confisqué d'une partie de ce bienfait qu'on peut apporter parce qu'on aura transféré notre compétence et notre pouvoir à ce syndicat.

Objectivement, en l'état, aujourd'hui, je ne peux pas me prononcer là-dessus et j'aurais aimé qu'on fasse un conseil blanc ou qu'on repose bien les choses tous ensemble. Ils ne l'exprimeront pas ce soir, et je peux le comprendre, mais en commission, j'ai bien senti que, quelles que soient nos idées, majorité ou opposition, nous avons tous exprimé un malaise là-dessus et sans avoir d'arrière-pensée politique. Mon discours est vraiment dans l'idée de dire : en termes d'action publique, est-ce qu'on y gagne ou on y perd ? J'ai vraiment l'impression qu'on y perd.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des interventions du côté de la majorité ? Il y a certainement des questions.

Mme AHMED-HAVET.- Je voudrais rebondir par rapport à ce que Sylvain a dit sur la participation de la mairie. Du fait de passer dans ce nouveau système, est-ce que la mairie pourra éventuellement prendre une partie du repas, comme elle le fait actuellement ? Je ne sais pas, je pose la question. On sait que le prix d'un repas est d'environ 11,50 €. Là, c'est 3,50 € ou 4 €, en fonction des différents projets. Est-ce que la mairie reprendra encore une partie, comme elle le fait maintenant, puisqu'on a différents tarifs ?

Mme MONTAGNON.- Le principe est que le SIVU revend les repas à un coût identique aux

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

trois communes et, ensuite, chaque commune mène sa politique tarifaire.

Mme AHMED-HAVET.- Donc cela restera comme maintenant ?

Mme MONTAGNON.- Les choix politiques sont censés rester les mêmes. Effectivement, cela mérite d'être affiné. C'est vrai que nous ne pouvons pas vous donner le montant aujourd'hui. Il faut travailler encore, mais sur le principe, oui, le prix du repas sera un prix unique aux trois communes.

M. CASILDAS.- Je ne suis pas certain qu'à terme, le SIVU revende le repas de la même façon aux communes. Soit on uniformise complètement le service offert sur toutes les communes, mais à terme, si Aubière décide de passer au tout bio et que Romagnat décide de passer à zéro bio, on n'aura pas le même tarif, ou alors quelqu'un sera perdant dans l'affaire.

Mme MONTAGNON.- C'est vrai qu'il y a des grosses négociations à mener pour harmoniser les choses. Je suis d'accord.

M. CASILDAS.- Nous sommes d'accord qu'il n'y aura pas le même tarif pour toutes les communes.

Mme MONTAGNON.- Harmoniser les choix pour arriver à un prix de repas commun.

M. CASILDAS.- Pour l'instant, on ne le sait pas. C'est une partie du flou que je dénonce.

M. LE MAIRE.- Merci. D'abord, je me félicite d'entendre que le projet de mutualisation satisfait tout le monde. Je crois qu'effectivement, c'est dans l'air du temps.

M. CASILDAS.- Le « principe ».

M. LE MAIRE.- Quand on entend la Cour des Comptes parisienne, à longueur de rapports, elle prône la mutualisation partout. On voit bien que les intercommunalités sont en déficit de mutualisation. Pour une fois qu'on pense à une mutualisation au niveau cantonal, je pense que c'est une bonne chose et nous sommes d'accord là-dessus.

La multitude de vos questions, chers collègues de l'opposition, démontre votre intérêt pour ce dossier. Je vous le dis en toute humilité, je ne répondrai pas ce soir. Merci, Christine, pour avoir déjà répondu à une question. Je ne répondrai pas à toutes vos questions. J'ai tout noté.

Je peux vous dire que ce n'est pas un chèque en blanc. D'abord, quel que soit le vote qui interviendra ce soir, nous ne sommes pas engagés. Nous votons sur le principe du SIVU, sur le principe de la deuxième délibération, nous allons en parler tout à l'heure. La réflexion n'est pas aboutie. Je reconnais – je l'ai dit et je l'ai fait dire en commission – qu'il y a eu un déficit d'information, y compris dans la majorité municipale. Sylvain CASILDAS l'a distillé de manière pertinente. Effectivement, il y a eu des interrogations.

Nous nous sommes réunis quelques fois, à quelques élus, avec les directions des trois communes. Depuis deux ans, à plusieurs reprises, nous nous sommes demandé si nous n'allions pas tout abandonner. À des périodes, nous nous sommes interrogés. Je ne vous cache pas que ce n'est pas complètement abouti, mais nous allons affiner la réflexion. Nous avons prévu de mettre cette cuisine mutualisée au 1er janvier 2020. Nous avons des délais à respecter. C'est pour cela qu'il faut que nous votions, mais si cela se trouve, dans trois mois, nous abandonnerons cette belle idée de la mutualisation.

Je vais répondre quand même à quelques questions. Est-ce que nous nous sommes inspirés d'autres projets ? Non. Je sais qu'il en existe d'autres, mais nous ne nous sommes pas inspirés d'autres projets. C'est le Maire de Romagnat qui a proposé parce qu'il avait un espace libéré par la suppression du LEP de Romagnat.

Sur l'histoire de l'amiante, effectivement, sur le premier emplacement qui était prévu dans le LEP de Romagnat pour implanter cette cuisine centrale, il y avait de l'amiante. Personnellement,

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

je pense que l'amiante était un prétexte pour supprimer le lycée. Ce sont des décisions prises au niveau du Conseil régional pour des raisons purement économiques. On a supprimé le lycée de Romagnat qui marchait très bien. On venait d'investir sur des machines qui valaient des millions d'euros. Certes, il semblerait qu'elles aient été transportées au lycée Lafayette, mais c'était un lycée qui fonctionnait bien. Je fais partie des élus, avec plusieurs de la majorité et peut-être vous, qui se sont battus lorsque les élus de Romagnat laissaient faire les choses. Je me suis rendu avec plusieurs collègues sur l'enceinte du lycée de Romagnat pour discuter avec les parents d'élèves et des enseignants pour dire : « Il ne faut pas fermer ce lycée. »

Après, quelles questions y avait-il ? Nous n'avons pas vu non plus Clermont Auvergne Métropole. Je n'envisage pas de faire une cuisine centrale avec les 21 communes. Ce serait compliqué.

Concernant la question de Nicole LOZANO ou de Sylvain CASILDAS – je ne sais plus – à savoir : « Qui va désigner le Président ? », c'est un SIVU, c'est un syndicat, ce sont donc les membres du Conseil d'administration de ce syndicat qui vont désigner le Président, comme dans n'importe quel Conseil d'administration.

Après, qu'y avait-il comme autre question à laquelle je puisse répondre ? Sur le surcoût, etc., ce sont des questions pour lesquelles il est peut-être trop tôt. Je ne botte pas en touche, mais nous essayons d'affiner un peu plus la réflexion.

Nicole, tu as fait référence à l'étude de faisabilité et de programmation pour la création d'une cuisine centrale mutualisée. Il y a plusieurs pages. Je pense que vous avez tous eu le document. Cela aboutit à 3,54 €. Je dois le dire, pour être transparent, ce sont des chiffres qui datent, qui sont de 2017. Ils doivent être affinés. Je vais vous rassurer sur la suite, ils doivent être affinés avant tout commencement de travaux et tout engagement financier. Pour l'instant, nous sommes toujours dans la réflexion. Cela ne va pas durer des années. Dans quelques semaines, on va dire : « On part » ou « On ne part pas. » Nous en sommes encore là. Nous attendons avec impatience que les chiffres soient affinés.

Rassurez-vous aussi, qui va décider, qui va commander dans le syndicat ? Nous serons là. Rassurez-vous, nous nous sommes posé les questions que vous vous êtes posées. Nous nous les sommes posées depuis plusieurs mois. Pardonnez-nous, et j'en porte la responsabilité, parce que nous nous sommes réunis quatre ou cinq fois avec nos collègues de Romagnat et je ne voulais pas vous embêter avec cela. À chaque réunion, nous nous demandions si nous allions continuer et nous nous interrogeons encore. Ce n'est pas abouti.

Dans le Conseil d'administration, il n'y aura pas des gens dominateurs. On prévoit trois membres du Conseil d'administration pour la commune d'Aubière, trois pour Romagnat et un pour Pérignat. Je pense que tout le monde y trouvera son compte. Il ne s'agit pas d'aller vers une guerre.

Nous avons posé la question quand nous étions en réunion : si la commune de Romagnat voulait récupérer ses locaux, elle récupérerait la grande partie des emprunts et Aubière pourrait sortir avec une quote-part mais qui serait minime. Nous en sommes là.

Voilà ce que je peux vous dire sur la première délibération. J'ai noté toutes vos questions. Je pense que la direction les a notées aussi. Je suis incapable de vous répondre à des choses qui vont, à mon avis, trop dans le détail.

Sur les amortissements du matériel, peut-on avoir une réponse, Mathieu ?

M. COHENDY.- Bonsoir. Pas nécessairement sur l'amortissement, mais aujourd'hui, le Maire essaye de vous expliquer qu'on est sur des choses mobiles parce qu'on a trois éléments cruciaux dans l'équation.

Le premier est le montant des travaux. Aujourd'hui, vous l'avez vu au titre de l'étude, ce n'est qu'une évaluation au mètre carré. Concrètement, il faut qu'on ait un maître d'oeuvre qui

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

pousse le projet jusqu'à l'avant-projet définitif pour avoir un chiffre précis. Qui dit montant des travaux dit emprunt derrière.

Le deuxième élément crucial que nous n'avons pas est le montant des subventions. Cela peut être 20 %, 40 %, suivant si on obtient quelque chose du Conseil départemental et de l'État en même temps. Cela a un impact très fort sur le prix du repas.

Le dernier élément qui est mobile, mais qui le sera toujours, est le nombre de repas. Nous nous sommes aperçu que sur un an, nous avons eu une variation de 5 % du nombre de repas. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est ce qui divise le prix total et c'est ce qui nous donne le prix. Nous avons vraiment des variations importantes.

Encore une fois, aujourd'hui, il est compliqué de vous sortir, sans ces éléments, un prix de repas qui sera celui qu'on aura le jour où le SIVU ouvrira ses portes, s'il les ouvre.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. GILLIET.- Bonsoir. J'ai une question par rapport au phasage de l'opération, au *timing* tel qu'on le connaît. Si la délibération passe aujourd'hui, c'est parce qu'on est contraint à un calendrier. Est-ce qu'on peut en savoir plus sur ce calendrier pour savoir si la décision que nous devons prendre aujourd'hui est impérative ou pas ?

M. LE MAIRE.- Non. Honnêtement, nous avions parlé, il y a quelques mois, d'une ouverture éventuelle à la rentrée scolaire 2019. Nous avons même repoussé en janvier 2020. Nous en sommes là. Si cela se trouve, ce ne sera qu'en 2021. Nous n'allons pas en faire un enjeu de la bataille des municipales de 2020. À mon avis, ce sera en 2020. En tout cas, cela concerne tout le monde. Cela veut dire que si le projet plaît à tout le monde, tous les maires sortants seront réélus. C'est ce qu'il faut dire.

Je ne peux pas vous donner le phasage. En revanche, pour faire mieux que ce que nous n'avons pas pu faire jusque-là – et je vous ai expliqué avec honnêteté pourquoi il y a eu un déficit d'information – je m'engage maintenant, quand nous aurons plus d'éléments concrets et que ces votes seront positifs, je l'espère, à vous repasser les informations, Monsieur CASILDAS et chers amis. Dès que nous aurons des informations précises, nous vous les communiquerons pour vous dire : « Voilà où nous en sommes », ce que nous ne pouvions pas faire jusque-là parce que c'était trop flou.

Madame SZCZEPANIAK, nous avons parlé du Conseil départemental. Vous allez nous annoncer une bataille pour gagner beaucoup de sous du Conseil départemental.

Mme SZCZEPANIAK.- J'aimerais bien pouvoir vous dire oui d'avance, mais je n'ai pas ce pouvoir.

En revanche, j'ai quand même une question. Évidemment, ma position est peut-être différente de celle de mes collègues. Sur le canton, un projet structurant pour les trois communes du canton m'intéresse aussi. Cela dit, j'ai une question ce soir, à savoir si la ville d'Aubière ne part pas dans ce projet, est-ce que cela met la ville de Romagnat en difficulté ? J'ai vu dans votre convention que vous dites que vous pouvez vous désengager. Cela veut dire qu'on pourrait très bien dire ce soir qu'on part, puis commencer les investissements et, dans trois mois ou six mois, pour des raisons qui vous appartiennent, la commune pourrait dire qu'elle ne s'engage plus. Est-ce qu'on mettrait vraiment Romagnat en difficulté par rapport à ce projet ?

M. LE MAIRE.- Je crois pouvoir vous répondre que nous travaillons en bonne intelligence et en bonne camaraderie avec les deux autres communes. Il me semble que nous allons partir tous les trois ou nous ne partirons pas. Si nous décidons, ce sera à partir d'éléments concrets, à partir de difficultés que nous aurons rencontrées quand nous aurons affiné les chiffres sur le coût du repas. S'il s'avère que ce chiffre est exorbitant et beaucoup plus important qu'actuellement, la ville de Romagnat aura les mêmes difficultés que nous. À mon avis, on part tous les trois, ou au moins les deux villes les plus importantes, ou pas du tout.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Pour répondre à Sylvain sur l'histoire des boîtes privées, avec Api et Helior, ce que mangent nos enfants est correct. De temps en temps, il faut tirer l'oreille. Je ne suis pas sûr, Christine, que le jour où il y aura le SIVU, tout sera parfait non plus. Ces boîtes privées arrivent quand même à faire des bénéfices. Au-dessus d'eux, cela monte, peut-être pas jusqu'au CAC 40, parce que vous connaissez bien tous les gens du CAC 40, mais ils arrivent à faire du profit. Ce ne sera pas la vocation du SIVU, Sylvain. Les communes n'interviendront pas. Le SIVU sera complètement indépendant financièrement.

Mme LOZANO.- Je voudrais juste te dire un mot. Tout à l'heure, tu as dit quelque chose qui m'a beaucoup peinée, presque agacée. Tu as dit : « Je ne voulais pas vous embêter en vous donnant des informations, en sachant qu'elles n'étaient peut-être pas très fiables. » À aucun moment, le fait de recevoir des informations, même avec des réserves, des documents sur lesquels on peut travailler, ne nous embête. C'est même une des causes de notre agacement le plus profond.

Même si nous sommes tout à fait d'accord pour ce projet, même si je partage un peu l'avis de Christine qui nous expliquait qu'on aurait certainement beaucoup plus la main sur ce qui serait servi à nos enfants dans les écoles, qu'on pourrait certainement plus favoriser les circuits courts et le bio, si c'est la volonté des dirigeants des prochaines municipales, même si nous sommes convaincus de tout cela, nous allons nous abstenir parce que nous tenons à ce qu'un jour, vous assimiliez que nous voulons être associés et que nous voulons travailler. Nous ne sommes pas dans l'opposition systématique.

M. LE MAIRE.- OK. Donc abstention du groupe Nouvelle Donne.

M. CASILDAS.- C'est pareil pour nous.

M. LE MAIRE.- Une abstention de Mme BEAUDOUIN également. Tout le reste vote pour.

M. GUITTON.- Avec toutes les réserves que nous avons pu émettre, aussi bien dans chacun des camps – même si je n'aime pas ce mot – qui sont aussi présentes chez nous, en commission Enfance-Jeunesse comme en commission Finances – quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure – j'avoue que je suis un peu gêné sur ce vote ce soir parce que j'ai l'impression de voter sans voter, de voter une coquille vide. Tu l'as rappelé Christian, si tu me permets, ou alors je n'ai pas compris tes propos. J'ai l'impression de voter une délibération qui, pour moi, n'est pas très claire, qui demanderait à être beaucoup plus étoffée. Je n'ai pas envie de reprendre ce qui a été dit sur le chèque en blanc, parce que ce n'est pas un chèque en blanc, mais on ne sait pas trop où on va et on est un peu embêté pour répondre à certaines questions. D'où mon étonnement par rapport à ces deux délibérations que nous votons aujourd'hui alors qu'on ne sait pas trop où on va. Je tenais à le dire, je vote pour, mais avec une demande qu'on puisse clarifier tout cela entre nous et j'ai même envie de dire tous ensemble.

M. LE MAIRE.- D'accord. Je pense que ce n'est pas la première fois qu'une délibération présentée amène des questions et qu'on répond aux questions par la suite. Je l'ai dit et redit depuis le début de mon propos sur ce dossier, nous étions au niveau de la réflexion. Cela phosphore dans la mairie entre les élus, le maire, les adjoints et tout le monde. Si, tous les jours, il fallait transposer, transférer tous ces niveaux de réflexion, ce serait compliqué. Je ne veux embêter personne. Peut-être que le mot était un peu maladroit de ma part.

En tout cas, je vous remercie pour toutes ces réflexions sur ce dossier.

La délibération n° 37 est adoptée à la majorité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

DEL38062018 : Cuisine centrale mutualisée – Approbation de l'acte constitutif du groupement d'achat pour les prestations de maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement ainsi que pour les travaux

Rapporteur : M. le Maire

(Présentation de la délibération)

M. LE MAIRE.- Je vous repasse le micro, s'il y a d'autres interrogations sur cette deuxième délibération. *(Néant)*

Je crois que tout le monde a tout dit.

Je passe au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(8 voix)*

La délibération n° 38 est adoptée à la majorité.

IV - Personnel

DEL39062018 : Attribution de la prime annuelle au personnel en contrat à durée indéterminée

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des remarques à faire ? *(Néant)*

Cette prime, qui va être donnée à ces agents, a déjà été intégrée dans le budget.

- Y a-t-il des voix contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

DEL40062018 : Transformation de postes suite à avancement de grade

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

DEL41062018 : Grade des auxiliaires de puériculture : mise en place du régime indemnitaire

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des remarques à faire en ce qui concerne ces indemnités en direction de ce personnel ? *(Néant)*

- Personne n'est contre ? *(Néant)*
- Personne ne s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

DEL42062018 : Transformation de poste – Augmentation de la durée d'un poste à temps non complet

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des questions ?

M. CASILDAS.- Oui. C'est un peu pour dire ce que je disais tout à l'heure sur le flou. Ce n'est pas pour dire que nous allons nous opposer, mais on nous explique un peu le principe, mais on ne connaît pas le service, le grade et la fonction de l'agent. Il est un peu compliqué de se prononcer.

Mme LUCARD.- C'est au service Entretien. Cela concerne deux agents de l'entretien : une qui demande à réduire son temps de travail et une autre qui demande une augmentation de son temps de travail.

Est-ce que cela te va ?

M. CASILDAS.- Oui.

Mme LUCARD.-

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 42 est adoptée à l'unanimité.

DEL43062018 : Création de contrats d'engagement éducatifs (CEE)

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des interrogations, des questions ?

M. CASILDAS.- Peux-tu nous donner le montant de l'effectif total affecté à l'ALSH, donc les 15 plus les titulaires ?

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Mme LUCARD.- Je vais solliciter Christine, qui le sait peut-être.

Mme MONTAGNON.- Je vais avoir du mal à répondre précisément parce que c'est une période précise de l'été qui varie en fonction même des périodes ; sur le mois de juillet et sur le mois d'août, les effectifs sont différents. Je risque d'être un peu en difficulté. Nous avons 42 animateurs annualisés. Pour l'été, il y a le complément, comme cela s'est fait à l'époque de 2AL et cela se reprend maintenant entre le service Enfance-Jeunesse. Avec l'annualisation, j'avoue que je suis dans l'incapacité de dire précisément combien, mais nous pouvons donner cette information.

M. CASILDAS.- En gros, c'est 42 toute l'année et 15 ?

Mme MONTAGNON.- Il y a une arithmétique compliquée entre le nombre de contrats, les temps pleins, les temps partiels, les périodes d'été, mais si nécessaire, nous pouvons chercher cela.

Mme LUCARD.- Avez-vous d'autres remarques ou questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.

DEL44062018 : Indemnités de fonction des élus de la commune

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Très honnêtement, j'avoue que je n'y ai rien compris. Ce n'est pas grave. En revanche, si je comprends bien ce que tu viens de dire, cela veut dire que l'enveloppe globale reste identique, à l'euro près ?

Mme ARMAND.- Bonsoir. C'est effectivement une délibération de régularisation parce qu'on aurait déjà dû prendre cette délibération en 2017, car cette modification date de ce moment-là. On intervient un peu tard, à la demande de la Trésorerie et de la Direction des Finances.

C'est simplement la modification de l'indice brut terminal qui passe de 1 015 à 1 022. Nous prenons cette délibération pour ne plus être embêtés avec ces chiffres. C'est pour cela qu'on cite que désormais, l'indemnité des élus sera calculée en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique et non plus en citant un chiffre particulier.

Il y a peut-être 2 ou 3 € qui ont été gagnés, mais en parallèle, il y a eu une augmentation des charges, donc il n'y a pas eu de changement sur l'enveloppe globale.

M. CASILDAS.- En passant par ce mécanisme, est-ce qu'on peut décider une augmentation d'indemnité sans passer par le Conseil ?

Mme ARMAND.- Non. C'est vraiment s'il y a une modification réglementaire.

Mme LUCARD.- Avez-vous d'autres interrogations ? *(Néant)*

Nous pouvons passer au vote.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 44 est adoptée à l'unanimité.

DEL45062018 : Transformation de poste suite à réussite au concours

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

Mme LUCARD.- Il n'y a pas de question ? *(Néant)*

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

DEL46062018 : Annulation de la délibération n° DEL24042018 du 5 avril 2018 fixant le nombre de représentant du personnel au Comité Technique placé auprès de la commune d'Aubière et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

(Présentation de la délibération)

M. CASILDAS.- Sait-on pourquoi ils ont voulu revenir à quatre ?

M. LE MAIRE.- C'est le principe de la parité.

Mme LUCARD.- Nous sommes une commune de 10 000 habitants et c'est quatre dans les autres communes. Cela a été leur décision.

M. LE MAIRE.- Nous respectons la décision des représentants du personnel.

M. CASILDAS.- Ce sont eux qui avaient demandé à passer à cinq.

Mme LUCARD.- Ils étaient peut-être audacieux.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 46 est adoptée à l'unanimité.

V - Intercommunalité

DEL47062018 : Avenant n° 01 à la convention de mise à disposition de service entre la Métropole et la ville d'Aubière

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

(Présentation de la délibération)

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

M. GILLIET.- Voilà ce que je pouvais dire au débotté et rapidement. Je fais voter, s'il n'y a pas d'intervention.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

Je vous remercie.

La délibération n° 47 est adoptée à l'unanimité.

VI - Environnement - Cadre de vie

DEL48062018 : Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la parcelle sise rue Jean Bart, cadastrée BZ 286

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il des commentaires ?

M. CASILDAS.- Oui, j'ai une question. À l'issue de la procédure, des six mois, qui est propriétaire de la parcelle ?

M. SOULIGNAC.- Ce n'est pas un bien sans maître, c'est un bien avec maître. Le propriétaire est connu. Ce sont des personnes âgées, en gros.

M. CASILDAS.- Quel est l'intérêt de la procédure par rapport à une procédure d'arrêté de péril ?

M. SOULIGNAC.- Il y a quelqu'un qui connaît mieux la suite que moi.

M. COHENDY.- Vous avez raison, au bout du bout de la procédure, si les travaux qui ont été réclamés pour faire cesser l'état d'abandon ne sont pas exécutés, il y a une expropriation, c'est clair.

M. SOULIGNAC.- Il y a une indemnisation des propriétaires.

M. CASILDAS.- Quelle est la différence par rapport à un arrêté de péril ?

M. SOULIGNAC.- Il y a un arrêté de péril qui a été pris sur le secteur des caves. C'est pour cela qu'on en a fait un habitat naturel des chauves-souris, pour qu'il ait une vraie vocation. Là, il y avait un problème pour reconnaître et identifier les propriétaires.

M. COHENDY.- Ce sont des procédures qui se ressemblent, mais la police des édifices menaçant ruine, c'est pour des problèmes de structure de bâtiment, c'est-à-dire qu'on est dans l'hypothèse d'un péril imminent, par exemple une toiture qui s'effondre, une cheminée, ou quelque chose comme cela. On n'est pas tout à fait dans ce cas. Le bâtiment pourrait poser un problème de solidité. Nous sommes repassés avec Pierre-Louis hier. Il y a un petit bâtiment de l'autre côté qui est accessible. Il y a du barbelé. Ce petit bâtiment, le pignon s'ouvre en deux et on peut se poser la question de l'utilité de lancer une procédure d'immeuble menaçant ruine. Cette procédure d'abandon manifeste permet d'aller plus loin, de ne pas s'en tenir uniquement au bâtiment, pour que cet état d'abandon cesse, ainsi que tout ce qui va avec. À la fin, il y a effectivement expropriation si le propriétaire ne fait pas les travaux qui lui sont demandés.

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Nous votons.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 48 est adoptée à l'unanimité.

DEL49062018 : Révision n° 1 du Plan Local d'urbanisme – Avis sur l'approbation

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

(Présentation de la délibération)

M. SOULIGNAC.- Y a-t-il des questions ?

M. LE MAIRE.- Bravo ! Tu as tout dit.

M. CASILDAS.- Sur le critère du coefficient de végétalisation, l'intention est louable, mais quel pouvoir a-t-on de faire appliquer tout cela derrière ? On sait très bien qu'en matière d'urbanisme et de réglementation, le Maire a beaucoup de pouvoir mais peu de moyens, en fait. Nous avons voté une procédure il y a cinq minutes. On sait très bien qu'on n'en vote pas à chaque Conseil et que ce sont des procédures très rares. Quels moyens a-t-on et quels moyens se donnera-t-on de faire appliquer ces coefficients ?

M. SOULIGNAC.- La réponse est simple. Ce sont les mêmes que quand on fait le respect du calcul de la hauteur. Tu le fais à l'occasion de l'instruction d'un permis de construire. C'est un calcul – il y a des gens qui sont branchés là-dessus – qui permet de dire qu'un arbre, c'est 10 m². Tu vas calculer le coefficient de CPS et de pleine terre par rapport à la surface de la parcelle. Tu vérifieras. Après, si quelqu'un te dit : « Je veux faire un mur végétalisé » et qu'il ne l'arrose pas parce que cela l'embête, c'est sûr que cela repose aussi sur le suivi de tout un chacun, comme beaucoup de choses.

Mme LOZANO.- Pour compléter ce que tu viens de dire, nous avons vu le *week-end* dernier, en banlieue parisienne, de très beaux bâtiments entièrement végétalisés. C'est quelque chose qui est en train de rentrer dans les mentalités. Cela rejoindra ce que je vais dire tout à l'heure, cela va devenir une nécessité. Comme tu le disais, végétaliser fait tomber la température en milieu urbain. Si vous allez sur Internet pour regarder, il y a de très beaux bâtiments. Cela existe déjà. On va tout faire pour que cela existe de plus en plus.

M. SOULIGNAC.- Il y en a deux qui sont bien. Il y a l'IRSTEA, qui est sur le campus, avec des arbres qui couvrent la façade. Il y en a un autre que j'ai découvert aujourd'hui, qui est la Chambre régionale d'agriculture, qui se trouve à Aubière, en limite, qui est aussi végétalisé. Cela a de l'allure.

M. GILLIET.- Il y a la Maison de l'habitat aussi, avenue de la République.

M. SOULIGNAC.- Avez-vous d'autres interventions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(6 voix)*

Merci.

La délibération n° 49 est adoptée à la majorité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

VII - Solidarité

DEL50062018 : Nomination de Salah HAMOURI Citoyen d'Honneur de la ville d'Aubière

Rapporteur : Mme Martine BELLEROSE

(Présentation de la délibération)

Mme BELLEROSE.- Si vous avez des commentaires à faire, nous sommes là pour les écouter et nous pouvons aussi donner des réponses.

M. CASILDAS.- Vous savez notre opposition de principe à ce genre de vœu...

Mme BELLEROSE.- Ce n'est pas un vœu, c'est une délibération.

M. CASILDAS.- En plus ! Au temps pour moi. C'est pareil pour les délibérations, quand elles ne concernent pas directement les compétences communales, d'autant plus qu'on sait très bien que le conflit israélo-palestinien est un sujet qu'il faut toujours manipuler avec précaution. Je ne doute pas que nous avons tous un avis sur la question. Nous avons peut-être le même ou peut-être des avis différents. On sait très bien que c'est un sujet très sensible.

Pour le coup, je plaide coupable, je ne connaissais pas du tout Salah HAMOURI.

M. MANIEL.- *(Propos hors micro)* Tu n'as pas de télé chez toi ?

M. CASILDAS.- Non, je ne la regarde pas. Je suis allé chercher sur Internet, en essayant de faire la part des choses entre les sites d'information et les sites partisans, dans un sens comme dans un autre. J'ai vu la situation de cette personne, qui n'est pas enviable. Après, on pense ce qu'on veut des prétentions légitimes des uns et des autres. Je me garderai bien de donner mon avis là-dessus parce que je ne pense pas qu'ouvrir le débat soit une bonne chose. Cela dit, il y a quand même des choses qu'on peut affirmer. Je ne suis pas partisan, que ce soit pour notre pays ou pour la commune, de l'ingérence dans les affaires judiciaires, qu'elles soient nationales ou internationales.

On en pense ce qu'on veut, mais à titre personnel, je considère que selon les critères communément admis par tout le monde, Israël, à mon sens, est une démocratie et un état de droit. On en pense ce qu'on veut, mais je considère qu'à partir du moment où il y a des élections libres dans un pays, on peut considérer que c'est une démocratie.

Ce qui m'a gêné est que quand j'ai vu le parcours de ce Monsieur, j'ai lu qu'il était membre d'une organisation qui s'appelle le FPLP. Je ne la connais pas plus que je ne connaissais M. HAMOURI, mais j'ai vu que l'appartenance à cette organisation lui a valu une partie de sa première condamnation. Cette organisation est considérée comme terroriste par l'Union Européenne. Je prends volontairement le choix de l'Union Européenne parce qu'il y a d'autres états qui considèrent cette organisation comme terroriste, comme les États-Unis et le Canada, mais je les évacue volontairement et je ne m'en tiens qu'à l'Union Européenne pour ne pas que mon propos soit polémique ou puisse être poussé de contredit.

Cela me gêne quand même parce que je me suis rendu compte que pour sa première condamnation, il a été condamné à l'issue d'une procédure judiciaire israélienne qui s'appelle le plaider-coupable. Il n'est pas allé jusqu'au bout de la procédure dans la mesure où il a reconnu les faits. La procédure du plaider-coupable existe en France aussi. Il a reconnu être coupable des faits qui lui étaient reprochés, donc il a été condamné à six ou sept ans de prison la première fois qu'il a été condamné.

Par la suite, il a été libéré dans le cadre d'un échange de prisonnier à l'issue de la libération d'un soldat qui s'appelait Gilad SHALIT. Il y a aussi eu beaucoup de battage médiatique autour de cette personne. Il a été libéré à cette époque et il a été à nouveau arrêté par les services israéliens parce qu'*a priori*, il serait retourné fréquenter cette association déclarée terroriste par l'Union

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Européenne, le FPLP.

Effectivement, tout n'est pas tout blanc ou tout noir. Indépendamment des avis qu'on a, je n'ai pas les moyens actuellement pour juger du bien-fondé de la chose, ni de son innocence, ni de sa culpabilité, même si, conformément à la tradition française, je pense qu'il y a la présomption d'innocence, mais il a quand même été condamné dans une procédure de plaider-coupable. Cela me gêne quand même qu'on fasse cette personne Citoyen d'Honneur s'il est avéré qu'elle fréquente une organisation terroriste, d'autant plus que le FPLP a revendiqué officiellement une quinzaine d'attentats depuis 2001. C'est ce que j'ai pu lire. Je ne prétends pas accéder à la vérité et je m'en tiens à ce que j'ai pu lire sur cette personne. Je ne rentre pas dans les considérations du débat sur la Palestine, sur Israël, qui a tort, qui a raison.

Mme PUGLIESE.- Si je peux compléter, aujourd'hui, un bruit courrait disant qu'il y aurait une gauche bien pensante qui serait pro palestinienne et qui défendrait le peuple palestinien. Il ne s'agit pas de cela. Faire Citoyen d'Honneur Salah HAMOURI, c'est quelque chose de très symbolique. C'est aussi pour dénoncer tous ces enfermements arbitraires des personnes qui sont arrêtées, des enfants qui sont emprisonnés.

Je comprends parce que ce chemin est tellement plus facile que de se poser la question. Je l'ai fait il n'y a pas longtemps, en 2011. Je veux juste dire que j'ai écouté un jour le témoignage d'un curé qui s'appelle le Père Moussallam, qui a écrit un bouquin que je vous invite à lire pour pouvoir avancer sur ce chemin. Cela s'appelle « Un curé à Gaza ». Ce Monsieur vit à Gaza, il est catholique, et il vit avec cette population à Gaza qui subit, vous le savez, des crimes contre l'humanité. Voilà comment j'ai avancé. Cela ne fait pas longtemps. Avant, je ne voulais pas en entendre parler. Je ne voulais pas, à cause de ce qu'avait vécu le peuple juif, être traitée d'antisémite. J'ai avancé et je vous invite tous à avancer là-dessus. Cela demande de tout poser sur la table et de se dire : « Je vais regarder. »

Pour compléter cette délibération, je voudrais vous parler d'un réalisateur israélien qui s'appelle Amos GITAÏ, qui est mondialement connu, parce que le cinéma, c'est la vie et la vie, ce n'est pas toujours du cinéma non plus. Il y a des cinéastes mondialement connus qui se servent du cinéma comme un étendard. Quand ce Monsieur parle de son identité israélienne, il parle de sa grand-mère qui est venue en terre d'Israël en 1905, il parle de son papa qui a été emprisonné par les Nazis, il parle aussi de ce désir du peuple juif d'avoir un projet de société socialiste, parce que c'est un projet de société socialiste, animé par la concrétisation d'un idéal parce que tous ces juifs étaient poussés d'Europe, nous n'en voulions plus en Europe, donc ils se sont installés sur cette terre. Quand il parle de cette identité, parce qu'il a fait la guerre aussi contre les Palestiniens, il parle aussi de l'identité qui est faite pour lui de vies brisées des Palestiniens qui ont été déplacés et exilés par les Israéliens, par son peuple. Il essaye de garder un regard objectif.

Il a fait plusieurs films, dont un en 2015 qui s'appelle « Les derniers jours d'Yitzhak RABIN », qui parle de la mort d'Yitzhak RABIN en 1995, assassiné par l'extrême droite fasciste, dont aujourd'hui certains qui ont assassiné Yitzhak RABIN se retrouvent au pouvoir avec Netanyahu, qui est un fasciste. C'est un état fasciste. Quand Yitzhak RABIN a été assassiné, le processus de paix s'est complètement éloigné et aujourd'hui, on a vraiment – et c'est Amos GITAÏ qui le dit – un gouvernement israélien au pouvoir, réactionnaire pour son propre peuple à lui, c'est-à-dire voulant s'immiscer dans la culture, la religion, etc., et un gouvernement raciste.

Il y a d'autres films, dont le dernier qui s'appelle « A l'Ouest du Jourdain », qui a été réalisé en 2015, où Amos GITAÏ revient sur les terres occupées en Cisjordanie et il filme justement la volonté des gens occupés, c'est-à-dire des Israéliens et des Palestiniens, de dépasser ce conflit et de vivre en bonne entente, sans les conséquences de ce pouvoir.

C'est juste pour compléter. Je serais très fière que Salah HAMOURI, qui est un porte-drapeau, soit Citoyen d'Honneur.

Le Maire de Montcel, qui est une ville sur la commune de Combronde, vous invite tous, les habitants et les élus, le vendredi 6 juillet, à une cérémonie au cours de laquelle il sera fait Citoyen d'Honneur de la commune. C'est à 18 h 00 à la mairie. Il y aura la Députée

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

Christine PIRES-BEAUNE. Il y aura aussi les parents de Salah HAMOURI par *Skype*. Il y aura Jean-Claude LEFORT, qui est Député honoraire et coordinateur du Comité de soutien. À 20 h 00, vous aurez un débat, avec un film qui s'appelle « Palestine : la case prison ».

M. LE MAIRE.- Merci pour tout cela.

Mme LOZANO.- Cette délibération est une prise de position tout à fait symbolique, nous l'avons bien compris.

Moi aussi, je suis allée voir un petit peu. Il est parfois difficile de se faire une opinion.

En revanche, avec les éléments d'information que nous avions, j'ai fait un parallèle. Il y a une idée qui m'est venue, une réflexion. Je me suis dit : « Quelqu'un comme Nelson MANDELA, avant d'être Président de l'Afrique du Sud, avait été accusé de combien de crimes et avait fait combien d'années de prison de façon tout à fait arbitraire ? » Vu tout ce qu'on lit, je ne penche pas d'un côté ou d'un autre, mais je me dis que je veux bien prendre le risque aujourd'hui de voter cette délibération suite à cette réflexion.

M. LE MAIRE.- Merci, Nicole. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Néant)*

Simplement un petit mot. Bien sûr, nous pouvons comprendre qu'il y ait des remarques sur une délibération qui n'est pas en rapport avec la gestion municipale, mais si les élus que nous sommes, face à une telle injustice, ne disent rien, on va tout laisser faire. Je respecte votre point de vue, Sylvain CASILDAS, et je ne le partage pas. Je ne vous laisserai pas dire qu'Israël est un pays démocratique, mais nous n'allons pas faire un débat toute la soirée. Le gouvernement d'Israël, comme l'a dit Marie, est un gouvernement d'extrême droite. Je n'ai jamais vu le rapport entre l'extrême droite, y compris dans notre pays – et malheureusement, le brun monte partout en Europe – et la démocratie. Si nous votons tout à l'heure, je serai très fier, en tant que Maire, que cette délibération soit votée.

Simplement, je dois dire qu'il y a une coutume dans notre pays démocratique. Même si on ne partage pas tout, on est quand même dans un pays démocratique ; ce n'est pas le cas d'Israël, je le répète. Il y a une tradition, c'est qu'à chaque fois qu'on a un ressortissant, un concitoyen français qui est en difficulté, dans des prisons à l'étranger, le Président de la République, quel qu'il soit – on a vu passer des Présidents de la République de droite, de gauche, depuis la Cinquième République – reçoit la famille. Je regrette qu'Emmanuel MACRON, pour l'instant, ne souhaite pas recevoir Elsa HAMOURI. Il semblerait, d'après ce que j'ai vu aujourd'hui dans la presse, que les diplomates français sont sur place et sont en train de constituer un dossier.

Pour ce qui me concerne, je me félicite si le vote, qui n'est pas encore intervenu, est positif.

Mme BELLEROSE.- A une époque, les terroristes étaient les résistants français.

- Qui s'oppose à ce vote, à cette délibération ? *(2 voix)*
- Qui s'abstient ? *(4 voix)*

La délibération n° 50 est adoptée à la majorité.

Merci.

VIII - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL51062018 : Vœu de soutien à l'appel pour un pacte finance climat européen

Rapporteur : Mme Nicole LOZANO

Mme LOZANO.- Je vous remercie de me permettre de présenter ce vœu parce que, pour

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

le coup, c'est bien un vœu.

Je ne lirai pas le vœu parce que je suppose que vous l'avez tous lu avec attention, mais je voudrais souligner quelques points et apporter des compléments. Je vais essayer de ne pas faire trop long, mais cela le mérite quand même, étant donné la gravité du problème.

Il ne vous a pas échappé que depuis le début de l'ère industrielle, nous sommes rentrés dans une phase de dérèglement climatique. Souvenez-vous le Sommet de la Terre de Rio en 1992, avec l'adoption d'un texte fondateur qui précise la notion de développement durable, et plus près la COP 21 en 2015, avec les accords de Paris qui fixent pour objectif de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °, en visant la barre des 1,5 °. On sait très bien maintenant qu'on n'atteindra jamais cet objectif. Hélas, ces accords n'étaient et ne sont en rien contraignants.

Soulignons que l'élévation moyenne de la température mondiale est de 1,1 ° depuis 1880. Sans vouloir faire de catastrophisme, quelles en seront et quelles en sont déjà les conséquences ? On a l'augmentation des catastrophes naturelles, l'augmentation des sécheresses, des incendies, y compris en plein mois de décembre (en Californie, au Portugal, en Corse), des inondations – on en a eu quelques exemples il n'y a pas longtemps – l'élévation du niveau de la mer, la fonte des glaciers et de la banquise. D'ici 2050, les pics de température en France pourraient atteindre jusqu'à 55 ° dans notre région, alors que les pics de température que nous avons actuellement sont de l'ordre de 42 °. Certaines zones du monde, qui sont déjà très chaudes, deviendront inhabitables.

Le HCR, c'est-à-dire l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, annonce 140 millions de déplacés climatiques d'ici 2050.

Sur tout ce que je vous annonce, je peux vous donner les sources. Ce n'est pas le fruit de mon imagination.

La montée des océans, si on ne fait rien, atteindrait un minimum de 1 mètre.

Une autre conséquence que l'on connaît beaucoup moins est la baisse des rendements de la culture des céréales et la baisse de leur valeur nutritive, qui pourrait être de l'ordre de 30 %. En sachant que cela toucherait principalement le blé et le riz, qui sont les principales céréales qui nourrissent la planète, je vous laisse imaginer les conséquences et les conflits que cela pourrait engendrer.

Si le réchauffement se poursuit et atteint jusqu'à 4,5 °, ce sont 50 % des espèces de la faune et de la flore qui risquent de disparaître d'ici 2080.

Tout ceci, ce n'est pas moi qui l'affirme, comme je l'ai dit. Vous le retrouverez dans des documents scientifiques publiés par l'ADEME, par le GIEC, par Météo France et par la NASA ; oui, la NASA, qui vient de se voir supprimer ses budgets de recherche sur le réchauffement climatique. Allez savoir pourquoi !

Il est maintenant prouvé que ce réchauffement climatique est lié à l'activité humaine et notamment à l'augmentation des gaz à effet de serre, c'est-à-dire le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote. Et cela, après cette série de mauvaises nouvelles, je vous dis que c'est une bonne nouvelle ! Pourquoi est-ce une bonne nouvelle ? Parce qu'étant donné que ce réchauffement climatique est dû principalement à l'action de l'homme, nous pouvons agir et faire en sorte de le limiter. On peut jouer sur ce réchauffement climatique. On sait quoi faire, on sait comment le faire. Il existe des *scenarii* qui ont été établis : le *scenario* de negaWatt, le *scenario* porté par le GIEC et nous avons en notre possession tout simplement la loi de transition énergétique.

Malgré tout cela, en novembre 2017, ce sont 15 000 scientifiques qui lançaient un cri d'alarme pour sauver la planète. Il y avait un grand titre dans le monde : « Bientôt, il sera trop tard ». Cet appel a été relayé en France mais aussi de façon internationale.

De même, l'ONU dénonce un écart catastrophique entre les engagements pris par les états

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

et ce qu'il faudrait réellement faire pour limiter le réchauffement climatique. On constate – ce n'est pas Vincent qui me contredira – que la loi de transition énergétique a bien du mal à se mettre en place. Il manque une véritable volonté politique et un financement d'envergure pour mettre en place une véritable transition énergétique. C'est là le sens de notre action, c'est là le sens de ce vœu, pour qu'il y ait une prise de conscience de la population, pour faire pression pour qu'au niveau européen, il y ait la création d'un réel budget environnement.

Avec une petite équipe au sein du collectif Climat 2020, on est en train d'écrire avec Miguel MORATINOS, qui est ancien ministre des Affaires Étrangères espagnol, et Olivier DE SCHUTTER, qui est juge belge et professeur de droit international à l'université de Louvain, un traité permettant de financer le chantier colossal qu'est la transition énergétique en investissant massivement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables. La Cour des Comptes européenne dit qu'il faut investir 1 115 Md€ par an pour sauver le climat. C'est la Cour des Comptes européenne qui dit cela.

Comment financer ? Il faut bien avoir en tête que tous les investissements au niveau de la transition énergétique et des économies d'énergie seront rentables à terme. Ce qui manque, c'est comment amorcer la pompe, créer un élan.

Nous avons réfléchi à quelques pistes :

- mettre en place une véritable taxe sur les transactions financières. C'est un vieux projet, cela revient toujours. Il faudra bien, un jour ou l'autre, arriver à mettre en place cette taxe sur les transactions financières ;
- mettre en place aussi ce qu'on appelle la taxe carbone, une taxe sur le CO2. Cela a été fait par endroits, pas en France. Si vous voulez qu'on en discute après, je vous donnerai des exemples.

On dit aussi qu'il faut flécher l'inflation monétaire et la mettre au service de la lutte contre le dérèglement climatique. Je ne sais pas si vous le savez, mais depuis avril 2015, la BCE, la Banque Centrale Européenne, a créé près de 2 500 Md€ et les a mis à la disposition des banques commerciales. Cet argent devait servir à relancer l'économie par des prêts à taux préférentiel aux entreprises. Dans la réalité, ce sont 11 % de cette somme qui ont été prêtés aux entreprises et le reste est parti dans la spéculation financière. On dit qu'on n'en veut pas, il faut que cet argent soit fléché.

Il faut aussi lutter contre le *dumping* fiscal européen en créant une contribution climat de 5 %. Ce serait un impôt sur les bénéfices non réinvestis. En 40 ans, le taux moyen d'impôt sur les bénéfices a été divisé par deux en Europe. Il est aujourd'hui proche de 20 % alors qu'aux États-Unis, le taux de l'impôt fédéral sur les bénéfices est stable depuis plus de 80 ans à 35 %. En 1996, la part des bénéfices non réinvestis par rapport à la masse salariale était de l'ordre de 12 %. En 2014, elle était de 40 %. Vous voyez un peu la baisse des investissements par rapport à la masse salariale. Toutes ces sommes, bien sûr, ne sont pas des sommes qui sont réinvesties ni dans l'industrie, ni dans la recherche, encore moins dans la transition énergétique, mais qui partent dans la spéculation financière.

Une fois qu'on aura trouvé et mis en œuvre ces financements, comment utiliser cet argent ? Ces sommes seraient là pour financer des projets et on demande que ce soit pour financer des projets concrets. Elles pourraient servir par exemple à développer les énergies renouvelables, faire de la recherche sur les transports, avoir des transports plus propres. Il faut savoir que les transports entrent pour 26 % dans les émissions de gaz à effet de serre. Cela permettrait aussi de ne pas voir que la rentabilité, mais aussi d'avoir une vision plus globale, une vision de service et une vision environnementale. On pourrait développer le recyclage, financer l'isolation des bâtiments anciens, qui sont souvent des passoires, aider une autre forme d'agriculture plus respectueuse de l'environnement, aider les plus précaires à changer de véhicule, à changer de mode de chauffage, financer la recherche, par exemple, au niveau du stockage de l'électricité.

Tous ces investissements auraient comme conséquence la création d'emplois. L'ADEME,

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, affirme qu'il serait possible de créer entre 600 000 et 900 000 emplois nets en France et 5 à 6 millions d'emplois en Europe.

Je ne vais pas tout vous énumérer, mais il y aurait aussi des conséquences au niveau de la santé. On n'y pense pas toujours. Les services de santé disent qu'avec un environnement plus propre, 5 000 à 6 000 vies pourraient être sauvées en France par an. D'après la fondation Abbé Pierre, 12 millions de personnes en France sont en précarité énergétique, avec des conséquences pour leur santé. Toujours d'après ce rapport de la fondation Abbé Pierre, avec 80 Md€ investis sur 15 ans, on pourrait rénover 7 millions de logements et les dépenses de santé baisseraient de 800 M€ par an avec ce plan de rénovation de l'habitat.

Par ce dernier exemple, on voit bien les répercussions locales que nous pourrions en tirer. De même au niveau des transports : pistes cyclables, transports en commun, végétalisation qui, avec le réchauffement climatique, deviendra indispensable.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce vœu. Par ce vœu, nous voulons réaffirmer notre ambition de mettre en œuvre la transition énergétique et nous demandons qu'au niveau européen, la finance soit mise au service du climat.

M. LE MAIRE.- Merci, Nicole. Y a-t-il des interventions, avant que nous passions au vote, ou nous votons tout de suite, si quelqu'un n'était pas convaincu ? Nous devons l'être avec cette démonstration, un peu longue, certes, mais il fallait bien cela.

Qui veut prendre la parole ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des oppositions ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

Le vœu n° 51 est adopté à l'unanimité.

Félicitations à vous tous !

Mme LOZANO.- Je veux quand même vous dire merci et vous signaler que sur le Puy-de-Dôme, nous sommes la quatrième commune à prendre officiellement ce vœu, en sachant que toutes les communes ont été sollicitées et que, tous les deux jours, on reçoit des réponses des communes.

M. LE MAIRE.- Voilà qui est très positif. Merci.

Nous avons terminé l'ordre du jour. Avant de passer la parole au public, comme j'ai oublié de le faire en début de séance, nous recevons un certain nombre de lettres de félicitations et de remerciements. Qui a la lettre ? Ce sont des gens qui habitent dans le Tarn et qui sont venus sur la tombe de la famille, des cousins, des amis, des parents, des gens qui habitaient avenue Jean Moulin et qui nous félicitent pour la bonne tenue du cimetière, les allées vertes, etc. Peut-être que Jean-Yves a un mot à dire là-dessus.

M. MANIEL.- Oui. C'est une lettre de remerciement de gens qui n'habitent pas ici, qui ont de la famille enterrée dans notre cimetière, à Aubière, et qui nous félicitent pour l'engazonnement qui est en train de se mettre en place, au profit bien sûr du fait qu'on n'utilise plus de produits phytosanitaires.

M. LE MAIRE.- Merci, Jean-Yves.

M. CROUZET.- Il se peut parfois que des élus soient obligés de partir. Je rappelle qu'il faut signer le registre des délibérations et, surtout, pour tous les gens concernés par la commission d'appel d'offres de mardi matin, bien préciser les présents et les absents, parce qu'il semblerait qu'il y ait pas mal d'absents.

Envoyé en préfecture le 02/10/2018
Reçu en préfecture le 02/10/2018
Affiché le 02 10 2018
ID : 063-216300145-20180927-DEL52092018-DE

M. LE MAIRE.- Certains sont déjà en vacances. Heureusement que le premier adjoint est là.

La séance est levée à 20 h 40.